

# BARÈME DES HONORAIRES

Au 1<sup>er</sup> novembre 2018

## TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Pour la part comprise entre	0 à 50 000 €	4 000€ TTC
Pour la part comprise entre	50 000 à 100 000 €	6 000€ TTC
Pour la part comprise entre	100 000 à 160 000 €	8 000€ TTC
Pour la part comprise entre	160 000 à 500 000 €	5% TTC
Au-delà de	500 000 €	4% TTC



**Signez un mandat exclusif et bénéficiez d'une remise de 10%  
sur le montant de nos honoraires**

## LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Honoraires TTC à la charge du locataire et du propriétaire :

Mission : publicité du bien, visites, constitution des dossiers locataire(s) et garant(s), signature du bail...

En zone tendue	10 € / m <sup>2</sup>
En zone non-tendue	8 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ou sortie	3 € / m <sup>2</sup>